

Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

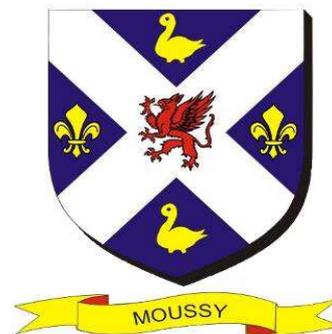
Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

ARRETE n° 201806

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE POUR REGLEMENTATION DE
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
« Circuit VTT en Famille en Vexin Centre » du 30 septembre 2018**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUSSY

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article 1. 2215-1 ;
VU le code de la route et notamment ses articles R. 411-18, R. 411-29, R. 411-30 et R. 411-31 ;
VU le code du sport et notamment ses articles 1. 331-5 à 1. 332-21, R. 331-3 à R. 331-4, R. 331-7 à R 331-17-1, D. 331-5 ;
VU la demande formulée par M. Michel GUIARD, représentant la Communauté de Communes Vexin Centre sise 1 rue de Rouen, 95450 VIGNY, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser le 30 septembre 2018, Le CIRCUIT VTT EN FAMILLE DU VEXIN CENTRE ;
VU le règlement de la manifestation ;
VU l'attestation d'assurance conforme aux dispositions du code du sport relatif aux polices d'assurances des circuits sportifs sur la voie publique ;
VU l'avis favorable émis par le département du Val d'Oise,
VU l'arrêté municipal n° 201805 du 6 septembre 2018,

CONSIDERANT que dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique, il importe de réglementer temporairement la circulation et le stationnement à l'occasion de L'EPREUVE VTT DENOMMEE « Circuit VTT en Famille en Vexin Centre » du 30 septembre 2018, organisée par la communauté de communes Vexin centre.

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre l'organisation de l'épreuve VTT dénommée « Circuit VTT en Famille en Vexin Centre », le dimanche 30 septembre 2018 de 8 heures à 14 heures, organisée par la communauté de communes Vexin centre, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits (ou stoppés) et régulés pour ce qui concerne la circulation en fonction des nécessités tel que prévus ci-après dans les différentes rues, impasse et place de la commune de Moussy.

- **Stationnement et circulation Place du Prieuré / Impasse Gabriel Carbon :**
 - **Le stationnement place du Prieuré sera interdit :**
 - **Sur les 2 places et la place handicapé au droit du mur de la mairie du samedi 29 septembre 12 heures au dimanche 30 septembre 14 heures,**

- Sur l'ensemble de la place du Prieuré, du dimanche 30 septembre de 7 heures 30 à 14 heures,
- La circulation place du Prieuré et Impasse Gabriel Carbon sera interdite de 8 heures à 9 heures 30 puis de 11 heures 30 à 13 heures 30.

Des barrières de type « Vauban » seront disposées le long de la place du panneau d'interdiction 3,5 T jusqu'aux boîtes aux lettres des logements de la mairie. Un accès pour véhicule devra être possible en cas de nécessité.

Les propriétaires des véhicules stationnés sur la place, hormis les 2 places et la place handicapé au droit du mur de la mairie, avant la date et heure de la manifestation ne pourront pas manœuvrer et devront se plier à l'interdiction de circuler mentionnés dans cet article.

Une place handicapé est à disposition sur la place de la vieille mare et une autre rue du Moulin-neuf.

- **Stationnement et circulation Rue de l'abreuvoir :**
 - Le stationnement sera interdit de 8 heures à 13 heures,
 - Pendant le passage de l'épreuve, la circulation stoppée et régulée dans les deux sens.

ARTICLE 2 : La sécurité de l'épreuve sera assurée par le responsable sécurité sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 : La présente autorisation est délivrée sous réserve que le service d'ordre nécessaire au déroulement normal de l'épreuve soit effectivement mis en place au moment du départ de la manifestation.

ARTICLE 4 : Avant le déroulement de la manifestation, le responsable sécurité devra procéder à une visite du parcours en vue de contrôler que toutes les mesures de sécurité ont été prises.

ARTICLE 5 : M. le maire de Moussy ainsi que l'organisateur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à MOUSSY, le 20/09/2018

Le maire,
Philippe Houdaille



- M. le Directeur Général des Services de la CC Vexin Centre